



CG@ CONNECT

L'actualité du CGA du 23 au 30 mars 2020



Editorial : Le contrôleur général LE BEC a lancé la semaine dernière cette newsletter qui a vocation à maintenir le lien au sein de la maison CGA, à partager des bonnes pratiques, à vous accompagner à distance. Cette newsletter, est vôtre!
C'est une occasion pour chacun et chacune de partager ses idées, ses passions et ainsi de nous aider à vivre mieux le confinement. Nous sommes à votre écoute. N'hésitez à vous manifester.

L'activité du contrôle général

Durant cette première semaine de confinement, le contrôle général a développé son action selon trois directions :

- Dans le cadre des opérations COVID, les inspections spécialisées ont travaillé à l'élaboration de réponses adaptées aux besoins de la crise : santé et sécurité au travail mais aussi mesures de protection des sites classés. Ils ont fait preuve d'une très grande réactivité pour répondre au cabinet de la ministre et pour apporter des réponses concrètes aux chefs d'organismes. Par ailleurs les commissaires du gouvernement se sont mobilisés pour évaluer l'état des industries de défense notamment dans le domaine de l'entretien des équipements militaires ;
- Dans le cadre de l'organisation interne COVID, nous avons mis en place grâce au secrétaire général, de nombreux nouveaux moyens de travail à distance (ordinateurs, clefs..) mais aussi piloté notre plan de continuité d'activité avec une priorité toute particulière accordée au suivi santé de chacun ;
- Par ailleurs, les travaux du contrôle continuent, à distance, avec un rythme adapté à la capacité de réponse des organismes du ministère, avec le souci constant de ne pas exposer le personnel.

Nous allons tenter de répondre au fil des semaines à vos questions comme cette semaine sur la position administrative du personnel. Soyez assurés que la « tour de contrôle CGA » est bien activée. A votre écoute : 5/5

CGA Patrick Macary, adjoint au chef du contrôle général des armées



Rédacteur en chef : CG MACARY, adjoint au chef du CGA

Nous contacter : cga.communication.fct@intradef.gouv.fr

60 boulevard du Général-Martial-Valin CS 21623 PC 066 75509 Paris Cedex 15



Des ressources pour mieux vivre le confinement:

Cinq conseils de sous-marinier pour supporter le confinement.

Source : @ouestfrance

[Lire l'article.](#)



Guide à l'usage des parents confinés

Le secrétariat d'Etat à l'égalité femmes-hommes propose un petit guide téléchargeable à l'usage des parents confinés. Astuces, liens, jeux et conseils toujours utiles pour aider à passer le plus sereinement possible cette période de confinement.

[Lire l'article.](#)



La veille

Entrée en vigueur de l'état d'urgence sanitaire Comprendre ce qu'est l'état d'urgence sanitaire, suite à la publication de la loi du 23 mars 2020 d'urgence.

Source : Vie-publique.fr

[Lire l'article.](#)

Rappel sur les modes de contamination du Covid-19 :

La maladie se transmet par les gouttelettes (sécrétions projetées invisibles lors d'une discussion, d'éternuements ou de toux). On considère donc qu'un contact étroit avec une personne malade est nécessaire pour transmettre la maladie : même lieu de vie, contact direct à moins d'un mètre lors d'une toux, d'un éternuement ou une discussion en l'absence de mesures de protection. Un des autres vecteurs privilégiés de la transmission du virus est le contact des mains non lavées, souillées par des gouttelettes.



C'est donc pourquoi les gestes barrières et les mesures de distanciation sociale sont indispensables pour se protéger de la maladie.

La question du jour : Peut-on être en contact d'un malade sans être contaminé ?

Le risque est toujours présent, et plus le contact est long et rapproché, plus le risque de contamination augmente (plus de 15 minutes, à moins d'un mètre). C'est la raison pour laquelle la distanciation sociale et les mesures barrières doivent être appliquées. Il est donc possible de vivre avec un cas COVID-19 à domicile si l'on respecte scrupuleusement les gestes barrières et les recommandations disponibles sur le site du Ministère de la Santé.

Télétravail, travail à distance, confinement hors télétravail: quelle est ma position administrative?

Pour nombre d'entre vous, contrôleurs, inspecteurs ou collaborateurs du CGA, le télétravail ou le travail à distance est une pratique courante. Pour d'autres, il s'agit d'une situation exceptionnelle qui n'a pas vocation à se pérenniser au-delà de la période de crise actuelle.

Le bureau des ressources humaines du CGA fait le point sur la situation administrative du personnel du CGA et répond à vos questions.



En application des mesures sanitaires du gouvernement, et notamment de la loi d'urgence sanitaire, la réglementation applicable au personnel du CGA, qu'il soit militaire ou civil, découle de celle mise en place par la direction générale de l'administration et de la fonction publique (DGAFP) en cas de menace grave sanitaire.

Ainsi, « lorsque le télétravail est possible, l'employeur public doit mettre en place les mesures en facilitant l'accès. Lorsque le télétravail n'est pas envisageable, le placement de l'agent public en autorisation spéciale d'absence (ASA) semble la situation la plus adaptée au regard de la protection des droits des agents publics et de la nécessaire adhésion de l'intéressé à la mesure d'isolement, d'éviction et de maintien à domicile ». Si vous êtes placé en situation de télétravail, vous êtes considéré comme un agent « en poste », vous disposez de tous vos droits à congés payés et votre position vous permet de générer des jours RTT (se référer au PCA du CGA pour les documents à fournir).

Je suis chez moi mais je n'ai pas de moyen de télétravail. Quid de ma position administrative ? Dois-je demander un arrêt de travail à mon médecin ? Non. L'administration a placé les agents se trouvant dans cette situation en autorisation spéciale d'absence (se référer au PCA du CGA pour les documents à fournir à votre SHD).

L'agent public placé en autorisation spéciale d'absence (ASA) est considéré comme exerçant ses fonctions. Durant la période d'ASA, l'agent public perçoit son entière rémunération, il conserve également ses droits à avancement et à pension de retraite. Cette ASA n'entre pas en compte dans le calcul des congés annuels. En revanche, le temps d'absence occasionné par cette autorisation spéciale d'absence ne génère pas de RTT.

Vous êtes dépisté COVID ou vous avez une autre pathologie: vous devez être placé en arrêt de travail par un médecin. Dans cette situation exceptionnelle, le jour de carence est suspendu et ne s'applique pas aux agents publics.

Vous êtes apprenti au CGA, vous n'êtes pas éligible au télétravail et devait être placé en ASA (hors période de cours où vous êtes pris en charge par votre organisme de formation).

Le BRH se propose de répondre à vos questions d'ordre RH ou de les relayer à ses correspondants (cga-brh.chef.fct@intradef.gouv.fr).



Du temps pour soi. Un jour, un livre: une initiative de la bibliothèque ADER.

Pendant le confinement, la bibliothèque Clément Ader IGESA n'est pas en mesure d'ouvrir ses portes.

Nous vous proposons donc de découvrir sur sa page Facebook et son site Internet, la formule sur mesure Un Jour un Titre ! Nous avons tous des livres dans nos cœurs, vos bibliothécaires ne font pas exception.

Aujourd'hui, nous vous racontons ces livres qui ont marqué nos existences ou simplement touchées.

Poésie, science, littérature, roman graphique, manga ou philosophie... à découvrir ou redécouvrir avec nous. Ce document sera mis à jour quotidiennement, pendant toute la durée du confinement, alors n'hésitez pas à le télécharger régulièrement !!!

Lien de notre site Internet : <http://www.biblio-balard.defense.gouv.fr/>

Les ouvrages qui vous sont proposés sont libres de droit et gratuits. Vous pouvez les télécharger en format pdf sur les différentes plateformes qui vous seront proposées.

Bonne lecture à tous et n'hésitez pas à nous faire part de vos avis !!!



Et vous, vous lisez quoi en ce moment?

Les rats de bibliothèque du CGA vous proposent comme à leur habitude, une sélection d'ouvrages et recueillent vos suggestions de lecture à adresser à cga.communication.fct@intradef.gouv.fr sous le format: titre/ auteur/ éditeur/ résumé ou 4ème de couverture/avis du lecteur/ lectrice.

Compte rendu des lectures des rats de bibliothèque :

Titre : Le cœur de l'Angleterre Auteur : Jonathan Coe

Résumé :

Comment en est-on arrivé là? C'est la question que se pose Jonathan Coe dans ce roman brillant qui chronique avec une ironie mordante l'histoire politique de l'Angleterre des années 2010. Du premier gouvernement de coalition en Grande-Bretagne aux émeutes de Londres en 2011, de la fièvre joyeuse et collective des jeux Olympiques de 2012 au couperet du référendum sur le Brexit, Le cœur de l'Angleterre explore avec humour et mélancolie les désillusions publiques et privées d'une nation en crise.

Dans cette période trouble où les destins individuels et collectifs basculent, les membres de la famille Trotter reprennent du service. (Bienvenue au club, paru en 2003 ; Cercle fermé, paru en 2007). Publié chez Gallimard, 2009

Avis du lecteur :

Nous sommes loin du récit tendre de l'adolescence de Benjamin, Doug, Phillip... dans "Bienvenue au club". Benjamin est un cinquantenaire. Il vit de plein fouet la crise du Brexit. Et nous nous inquiétons avec lui des retombées sur sa vie familiale. Nous vivons ses désillusions et nous le soutenons dans ses décisions ! Un beau roman, riche, tendre, drôle, émouvant....



Le carré des artistes

Adressez une photo, un dessin, une peinture originale dont vous êtes l'auteur pour nous parler de votre confinement ou de tout autre sujet qui vous tient à cœur, vous a surpris ou amusé. Le choix de la rédaction sera publié dans la newsletter. Taille minimum : 200ko/Taille maximum : 1Mo
Format : .jpg Contributions à adresser à cga.communication.fct@intradef.gouv.fr



La Recette Salade Sylvie.

- oignons rouges
- salade verte (laitue ou frisée ou mâche)
- radis noirs (râpés)
- noix (émiettées)
- huile de noix
- vinaigre balsamique

Ajouter si on veut, du maïs pour la couleur et des lardons pour le goût. Voilà une salade qui est un plat complet et équilibré.

Dites le nous



Parce que collectivement nous sommes plus intelligents et imaginatifs, n'hésitez pas à nous suggérer des rubriques ou des idées de brèves, d'articles. (cga.communication.fct@intradef.gouv.fr)



Gardons le contact

Si vous souhaitez changer d'adresse courriel de contact, si vous avez un nouveau numéro de téléphone, pensez à actualiser la chaîne de contact du CGA avec votre chef de service, de groupe ou votre chef de bureau. Par ce geste simple, soyez acteurs de la continuité de l'activité du CGA

